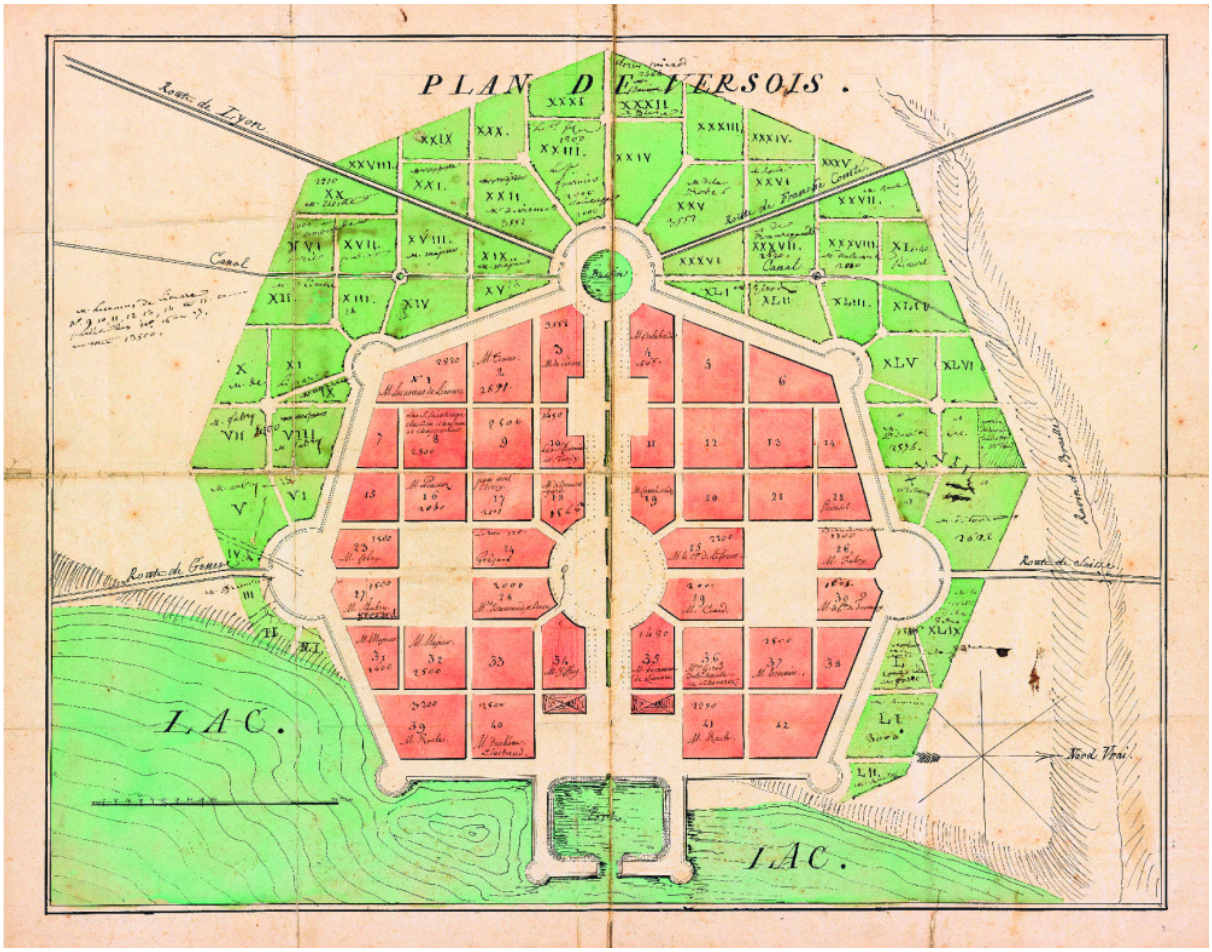
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 31 octobre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Le "Clos Bon Retour" à Versoix est inscrit à l'inventaire des bâtiments dignes de protection

Le "Clos Bon retour" (Chemin Ami-Argand 43-45), belle demeure bourgeoise typique de son époque, constitue l'un des derniers témoignages de la ville nouvelle de Versoix. Imaginée en 1766-1772 par le duc de Choiseul et l'ingénieur français Jean Querret pour concurrencer Genève, elle fut construite en 1794 sur l'une des parcelles de "Versoix-la-Ville".



La parcelle appartient à l'origine à Marie-Louise Mignot (1712-1790), dite Madame Denis, nièce et légataire universelle de

Voltaire. L'implantation des bâtiments s'inscrit dans la parcelle n° 1 du plan en damier tel que défini par Jean Querret, inspecteur général des Ponts et Chaussées de France. En 1894, la maison est en possession de César Courvoisier, industriel ayant une importante activité au sein de la commune dont il fut maire entre 1906 et 1910.

Courvoisier embellit sa demeure en lui adjoignant un comble à la Mansart recouvert d'ardoises, un cordon filant entre le rez-de-chaussée et l'étage sur la façade nord, les armoiries de sa famille, et la dote, à l'est, d'une véranda surmontée d'une galerie et d'un balconnet. C'est sans doute également de cette époque que datent les éléments de décors intérieurs qui sont parvenus jusqu'à nous. Courvoisier procède également à la reconstruction d'une nouvelle dépendance abritant une remise pour voiture hippomobile, deux petites écuries et deux logements. La propriété est alors baptisée "Clos Bon Retour".

En 1984, le domaine est morcelé et peu à peu densifié. Deux immeubles de cinq étages sur rez-de-chaussée sont implantés à l'est et au sud de la propriété, selon le plan d'aménagement adopté en 1983 (PLQ n° 27605-541). Mais celui-ci prévoit le maintien des bâtiments historiques et la sauvegarde de la végétation les entourant. Les aménagements de la parcelle comprennent, en outre, des murs d'enceinte, un portail d'accès avec piles en calcaire, une cour, une fontaine adossée au mur d'enceinte et d'anciennes mangeoires en calcaire de la dépendance déplacées à l'extérieur.

Bien qu'âgés de deux cent trente ans, les bâtiments présentent aujourd'hui un très bon état de conservation. Leur substance et leurs abords sont largement préservés. Jugé digne de protection, l'ensemble est inscrit à l'inventaire par décision du département du territoire le 2 septembre 2024.

Pour aller plus loin:

Recensement architectural du canton de Genève (RAC), fiche RAC-VSX-0429

Pour toute information complémentaire: Mme Nadine Doublier, coordinatrice des mesures de protection, service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, DT, T. 022 546 60 89.